

Peste porcine



VIGILANCE Peste Porcine Africaine Quand la SUSPECTER ?

SI VOUS CONSTATEZ sur vos PORCS

- Appétit diminué,
- Fièvre (plus de 40°C),
- Augmentation de la consommation d'eau,
- Abattement,
- Regroupements inhabituels d'animaux,
- +/- Rougeurs sur la peau (oreilles, abdomen...),
- +/- Avortements et mortalité sous la mère

OU

Augmentation
de la mortalité

=

Doublement de la mortalité
habituelle sur 15 jours
dans 1 bande ou 1 salle

CONTACTEZ votre VETERINAIRE sans délai !

« Mieux vaut signaler un cas suspect qui s'avèrerait négatif
plutôt que de ne pas détecter la maladie »

La peste porcine africaine est une maladie contagieuse qui touche uniquement les porcs domestiques et les sangliers. Son introduction sur un territoire national et en élevage aurait des conséquences dramatiques pour la santé des animaux et l'ensemble de la filière porcine. La vigilance de tous est requise pour détecter très rapidement tout foyer qui pourrait survenir sur le territoire.



Vous pouvez visiter la page du site du ministère de l'agriculture concernant la grippe porcine :

<http://agriculture.gouv.fr/animation-la-peste-porcine-africaine>

Il convient de déclarer la détention d'un animal de type porcin et de prendre des mesures contre les contaminations. Les deux liens ci-dessous vous expliquent la marche à suivre.

[Visualiser le fichier «déclaration de détenteur de porc» en ligne](#)

[Visualiser le fichier «Précaution et mesures à prendre» en ligne](#)